

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 17 août 2015, à 18h46, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale, et ajournée au 31 août 2015 à 18h45.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette, ainsi que mesdames les conseillères Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : Madame la conseillère Monique Savard.

Était également présent(e)s : La directrice générale, Mme Carmen McDuff, et le greffier, Me Daniel Brazeau.

***Il a été constaté, le 17 août 2015, que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil, et que tous les membres du conseil étaient présents à l'ouverture de la séance.***

#### **Ouverture de la séance**

La réouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

245-08-15

#### **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER de nouveau et sans changement l'ordre du jour qui suit, pour poursuivre celui-ci, depuis son point 4, inachevé, jusqu'à son épuisement, le cas échéant :

1. Ouverture de la séance.
  2. Adoption de l'ordre du jour.
  3. Demande d'usage conditionnel numéro 2015-004-UC – 1485, rue Principale, Matricule 2158-88-5104, Lots 5 628 008 et 5 628 009, cadastre du Québec, zone A2-95. (déjà traité)
  4. Demande d'usage conditionnel numéro 2015-005-UC – rue Principale (adresse projetée : 834-838 Principale), Matricule 2056-42-4996, Lot 204-2, paroisse de Sainte-Julie, zone C-22.
- Période de questions.  
Levée de la séance.

Adoptée

246-08-15

#### **Demande d'usage conditionnel numéro 2015-005-UC – rue Principale (adresse projetée : 834-838 Principale), Matricule 2056-42-4996, Lot 204-2, paroisse de Sainte-Julie, zone C-22.**

*M. le maire explique aux citoyens présents que suite à l'ajournement, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a été réuni pour revoir le dossier de la demande d'usage conditionnel numéro 2015-005-UC. Celui-ci a de nouveau recommandé au conseil municipal d'accepter ladite demande d'usage conditionnel, mais modifié les conditions afférentes à*

*cette acceptation à la lumière de commentaires formulés par des citoyens. Des explications sont données quant à ces conditions d'acceptation modifiées.*

*Un citoyen intervient en cours de présentation. Il recommande au conseil de ne pas donner suite à cette nouvelle recommandation d'acceptation du projet par le CCU, invoquant l'illégalité du projet et donc d'une éventuelle acceptation de celui-ci. Des échanges ont lieu à ce sujet entre le citoyen et les membres du conseil.*

*Suite à ces échanges, M. le maire indique qu'il juge approprié d'ajourner de nouveau la séance, le tout au 1<sup>er</sup> septembre 2015 à 19h30, afin d'étudier les nouveaux arguments soulevés par le citoyen avant de prendre une décision.*

**Nouvel ajournement de la séance au mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015, à 19h30.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette;  
APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AJOURNER la présente séance extraordinaire du conseil municipal au mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015, à 19h30, en vue de poursuivre alors celle-ci jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

Il est 19h07 en ce lundi 31 août 2015.

La séance extraordinaire du conseil est ajournée.

Adoptée.

*Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*